

Brioude → Vie locale

GRENIER-MONTGON ■ La commune s'investit pour des travaux sur le ruisseau de La Violette

Pour laisser libre cours aux poissons

Dans un cours d'eau, les poissons ont besoin de se déplacer pour effectuer l'innervation de leur cycle de vie. La présence de barrage, seuils ou piliers freine ou empêche complètement cette circulation piscicole et diminue fortement le développement des populations piscicoles.

La Violette est un petit ruisseau qui naît sur la commune de Lubilhac, puis traverse celle de Grenier-Montgon, avant de rejoindre l'Alagnon. Chaque année, en octobre, de très nombreuses truites adultes quittent l'Alagnon et tentent de remonter la Violette pour se reproduire. Quelques mois après, les alevins se développent et une partie d'entre-eux redescend sur la rivière mère, participant ainsi à améliorer les populations de truite si appréciées des pêcheurs qui viennent parfois de loin pour pê-



TRAVAUX. Le gué busé sera cassé pour établir un pont laissant le ruisseau libre.

s'est donc rapprochée du Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon (SIGAL). Celui-ci a élaboré les dossiers techniques, réglementaires et financiers qui permettent de remplacer ces quatre gués busés par des ponts laissant le fond du cours d'eau libre et permettant donc aux poissons de circuler. L'augmentation développée a permis de convaincre les partenaires financiers qui apportent 90 % de financement (Agence de l'Eau, Conseil général, fédération et association de pêche) sur un coût total de près de 160.000 euros.

Les travaux ont débuté le 8 juillet et s'étaleront sur tout l'été. Un suivi de la reproduction des truites est prévu pour juger de l'efficacité de l'action.

Pour Jacques Filiol, maire de Grenier-Montgon et délégué au SIGAL, « les enjeux de qualité écologi-

de Grenier-Montgon bloquent cette migration et empêchent les truites de remonter les cinq kilomètres de la Violette. Depuis juillet 2012, la réglementation impose aux propriétaires de rétablir la continuité écologique sur leurs ouvrages. La commune de Grenier-Montgon, déjà très sensible à cet enjeu,

cher dans l'Alagnon. Malheureusement, probablement pas à l'immédiat, quatre gués busés bétonnés implantés sur la commune

que de nos cours d'eau ne sont pas incompatibles avec les usages. Cela demande juste de réels efforts de pédagogie auprès des élus locaux et des citoyens et, bien sûr, la volonté de faire émerger des projets pas toujours faciles à monter mais tellement intéressants ».

➔ **Contact.** www.alagnon-sigal.fr

PASSE A POISSONS

Sur la Siagne. En 2011, un système (« passe à poissons ») permettant aux poissons de franchir la plière de Ferrière-Bas, sur la Siagne, à Bleslé, a été mis en place par le SIGAL. Le suivi des frayères (« nids ») à truites effectué par la fédération de pêche a permis de démontrer que leurs nombres étaient passés en deux ans de 32 à 205 au-dessus du barrage.